

Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Intervention devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à l'occasion de l'adoption du rapport du Togo pour l'Examen périodique universel

Togo : L'enjeu est maintenant de mettre en œuvre les engagements de l'EPU

Madame la Présidente,

La FIDH et son organisation membre au Togo, la LTDH, se félicitent des engagements pris par les autorités togolaises à l'occasion de l'examen périodique universel (EPU) et appellent à leurs mises en œuvre effective dans les meilleurs délais, et à aller plus loin notamment en ratifiant le Statut de Rome portant création de la Cour Pénale internationale (CPI) et le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'examen périodique universel du Togo a permis de souligner la volonté du Togo d'améliorer la situation des droits de l'Homme, en particulier d'éradiquer la pratique de la torture et d'améliorer les systèmes carcéral et judiciaire. Nos organisations se félicitent des récentes annonces publiques du gouvernement togolais concernant les sanctions contre des militaires tortionnaires, la restructuration de l'Agence nationale de renseignement (ANR), la révision rapide du Code pénal et le renforcement des attributions et des capacités de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH). Les sanctions doivent nécessairement dépasser les simples sanctions disciplinaires et intégrer les poursuites pénales contre les auteurs présumés.

La FIDH et la LTDH insistent pour que ces engagements ne restent pas lettre morte et que leur mise en œuvre puisse intervenir dans les meilleurs délais au regard du chemin important qui reste à parcourir pour éliminer définitivement les pratiques telles que la détention abusive et arbitraire, les mauvais traitements et la torture en détention, l'iniquité de certaines procédures judiciaires, l'impunité des auteurs de violation des droits de l'Homme, les discriminations à l'égard des femmes, etc.

Nos organisations accueillent favorablement l'engagement des autorités à ratifier de nouveaux instruments internationaux de protection des droits humains. Nous souhaitons que cela puisse être fait sans délais. Nos organisations appellent aussi le Togo à ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à inviter de façon permanente tous les rapporteurs et procédures spéciales permettant de garantir une meilleure protection des femmes.

La FIDH et la LTDH regrettent par contre que le Togo ne se soit pas engagé à rejoindre les 120 États ayant déjà ratifiés le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale (CPI), ni à ratifier le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nos organisations insistent pour que ces enjeux soient rapidement tranchés, la justiciabilité des droits étant un moyen essentiel d'en garantir l'effectivité.

Je vous remercie.

Contacts presse : FIDH : Karine Appy / Arthur Manet : +33 1 43 55 14 12 / +33 1 43 55 90 19
LTDH : Me Raphaël Nyama Kpande-Adzare : + 228 90 33 42 77

La FIDH est une organisation non gouvernementale de défense des droits humains, qui fédère 164 organisations dans plus de 100 pays. La FIDH a un statut consultatif auprès des Nations unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

<http://www.fidh.org> – presse@fidh.org

+33 1 43 55 90 19 - +33 1 43 55 14 12

Twitter : @fidh_org